



# **CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025**



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

La Communauté de Communes Mellois en Poitou, territoire de projet, représentée par Monsieur Fabrice MICHELET, son Président,

ci-après dénommé **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Mellois en Poitou en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions de Mellois en Poitou et autorisant son président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions de Mellois en Poitou et autorisant son président à le signer ;

\*\_\*\*

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

# Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

## 1-1 Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :  
62 communes – 49 861 habitants



Territoire rural situé au cœur du Poitou historique, dans le sud Deux-Sèvres, limitrophe des départements de la Vienne, de la Charente et de la Charente Maritime, la Communauté de communes Mellois en Poitou est un territoire rural peu dense et relativement enclavé en raison de l'absence de grands axes de circulation routiers et ferroviaires.

Si Melle revêt une place un peu plus centrale du fait de sa position géographique et de son statut d'ancienne sous-préfecture, le territoire se caractérise par un fonctionnement urbain multipolaire s'appuyant sur les chefs-lieux historiques des anciens cantons. Le Schéma de cohérence territoriale identifie 11 bourgs principaux, qui irriguent le territoire en termes d'équipement, de commerces, de services et d'emplois.

Positive jusqu'en 2011, l'évolution démographique s'est inversée sur la période 2012-2017. Cette évolution, liée à un déficit naturel non compensé par l'excédent migratoire, s'explique par le vieillissement marqué de la population. En effet, entre 2010 et 2018 on assiste à une augmentation constante de la part des plus de 65 ans, alors que sur la même période la part des moins de 24 ans est restée stable.

Avec plus de 60% des foyers fiscaux non imposés, la population dispose de revenus relativement faibles. Par ailleurs, le revenu moyen annuel est inférieur de 2 000€ à la moyenne départementale. Ces revenus sont à mettre en parallèle avec la structure socio-

professionnelle de la population, qui révèle une sur-représentation des ouvriers, artisans et commerçants, mais surtout des retraités et des agriculteurs, et a contrario une sous-représentation des professions intermédiaires et des cadres.

La situation est toutefois différente entre le nord-ouest du territoire, connecté au pôle niortais qui attire de jeunes ménages, relativement plus aisés, et le reste du territoire, qui concentre une population plus âgée et plus pauvre.

Le territoire est caractérisé par une activité économique relativement diversifiée, avec un tissu important de très petites entreprises qui a d'ailleurs permis au territoire de mieux résister à la crise liée à la pandémie de la Covid 19. Le taux de chômage est par ailleurs relativement plus faible sur le territoire et les entreprises font face à des difficultés de recrutement récurrentes.

L'analyse des revenus du territoire met en évidence un modèle de développement de type « social-pendulaire », qui repose de moins en moins sur les capacités productives, mais de plus en plus sur les transferts sociaux et les revenus pendulaires, le nombre d'actifs travaillant à l'extérieur étant croissant. Cette tendance à la résidentialisation ne bénéficie pas de la même façon à l'ensemble du territoire, ce qui rend d'autant plus nécessaire la consolidation de la sphère productive et la dynamisation de l'économie présente, notamment dans les zones à l'écart des bénéfices du levier pendulaire.

## **1-2 Stratégie territoriale de développement**

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

### **Axe 1 - Favoriser une ruralité attractive autour d'une multipolarité qui permet une équité d'accès aux services**

- 1.1. Soutenir les projets de revitalisation des centres-bourgs dans une logique de structuration de l'armature urbaine du territoire
- 1.2. Développer une offre en logements de qualité sur l'ensemble du territoire
- 1.3. Permettre à tous l'accessibilité aux services marchands et non marchands en articulant proximité et mobilité

### **Axe 2 - Renforcer une attractivité économique profitable à tous et à l'ensemble du territoire**

- 2.1. Favoriser l'accueil et soutenir le développement des entreprises sur le territoire
- 2.2. Mettre en œuvre un projet agricole et alimentaire
- 2.3. Soutenir le développement de filières
- 2.4. Favoriser l'accès à l'emploi pour tous et l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi local

### **Axe 3 - Renforcer l'identité du territoire et son attractivité touristique par la préservation et la valorisation de ses ressources environnementales, paysagères et culturelles**

- 3.1. Renforcer l'attractivité touristique du territoire par une offre renouvelée des sites et activités
- 3.2. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire
- 3.3. Soutenir les projets culturels

### 3.4. Valoriser l'image du Mellois auprès des habitants et de l'extérieur, de ses atouts et savoir-faire dans une logique de cohésion et d'attractivité

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat, le territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

## **Article 2 : OBJET DU CONTRAT**

Le présent **Contrat de développement et de transitions de Mellois en Poitou** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) relevant des compétences régionales et que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire de Mellois en Poitou et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

## **Article 3 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la

signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

## **Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS**

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

## **Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE**

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de

services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

### **Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES**

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

### **Article 7 : COMMUNICATION**

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

### **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT**

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

### **Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.



## **Article 10 : RESILIATION ET LITIGES**

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

A Bordeaux, le .....

Fait en 2 exemplaires

Le Président du Conseil Régional  
Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté de  
communes Mellois en Poitou

Alain ROUSSET

Fabrice MICHELET

## Liste des annexes

**Annexe 1** : Note d'enjeux

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel du territoire

**Annexe 3** : Carte des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

## **NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025**

### **I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité**

Territoire rural situé au cœur du Poitou historique, dans le sud Deux-Sèvres, limitrophe des départements de la Vienne, de la Charente et de la Charente Maritime, la Communauté de communes Mellois en Poitou est composée de 62 communes, pour une population d'un peu moins de 50 000 habitants (49 861 en 2018) sur 1 289 km<sup>2</sup>. Territoire rural relativement enclavé et peu dense, il n'est pas desservi en interne par de grands axes de circulation, que ce soit routier ou ferroviaire.

#### **Une dynamique démographique faible conjuguée à un vieillissement marqué de la population**

L'évolution démographique, positive jusqu'en 2011, s'est inversée depuis : sur la période 2012-2017, le territoire a perdu 502 habitants soit une baisse de 0,21%/an (INSEE, traitement DITP) alors que la Région Nouvelle-Aquitaine a gagné 0,51%/an de nouveaux habitants. Sur le Mellois, cette évolution, liée à un déficit naturel non compensé par l'excédent migratoire, s'explique par le vieillissement marqué de la population caractérisé par une augmentation constante de la part des plus de 65 ans entre 2010 et 2018, alors que sur la même période, la part des moins de 24 ans est restée stable.

La population dispose de revenus relativement faibles : selon le recensement 2018, plus de 60% des foyers fiscaux sont non imposés. Par ailleurs, le revenu moyen annuel est inférieur de 2 000€ à la moyenne départementale. Ces revenus sont à mettre en parallèle avec la structure socio-professionnelle de la population, qui révèle une sur-représentation des ouvriers, artisans et commerçants, mais surtout des retraités et des agriculteurs, et a contrario une sous-représentation des professions intermédiaires et des cadres.

La situation est toutefois différente entre le nord-ouest du territoire, connecté au pôle niortais qui attire de jeunes ménages, relativement plus aisés, et le reste du territoire, qui concentre une population plus âgée et plus pauvre (19% des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté dans la partie sud-est).

#### **Un territoire rural organisé autour de bourgs structurants aux dynamiques fragiles**

Si Melle revêt une place un peu plus centrale du fait de sa position géographique et de son statut d'ancienne sous-préfecture, le territoire se caractérise par un fonctionnement urbain multipolaire revendiqué autour notamment des chefs-lieux historiques des anciens cantons. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté en 2020 identifie 11 bourgs principaux, qui irriguent le territoire en termes d'équipement, de commerces, de services et d'emplois. Les données Inrae-ANCT, traitées

par la DITP, identifient 6 communes centres intermédiaires et 7 communes centres locaux, dans lesquelles réside 60% de la population du territoire.

Cette armature urbaine structure véritablement le territoire et a vocation à être consolidée (cf. Schéma de cohérence territoriale) car elle permet notamment une bonne répartition et une équité d'accès aux équipements et services. Les questions d'accessibilité sont aussi à mettre en regard de l'enjeu de mobilité identifié dans ce territoire rural où la voiture est le mode de transport prédominant, dans un contexte d'accroissement du prix de l'énergie et de transition environnementale.

La revitalisation de ces centres-bourgs, aux dynamiques parfois négatives, est d'autant plus importante qu'elle conditionne l'attractivité de l'ensemble des bassins de vie associés. Ainsi, 5 de ces bourgs-centres sont labellisés « Petites Villes de Demain » et d'autres pourraient être intégrés dans la convention d'opération de revitalisation du territoire en cours d'écriture.

### **Une attractivité économique à renforcer**

Le territoire est caractérisé par une activité économique relativement diversifiée, avec plus de 3 600 établissements économiques, principalement dans le secteur du commerce, des services et de l'agriculture et de petite taille (75% sont des entreprises de moins de 10 salariés).

Ce tissu de très petites entreprises a permis au territoire de relativement mieux résister à la crise liée à la pandémie de la Covid 19. En effet, alors que la France métropolitaine et la Nouvelle-Aquitaine ont vu le nombre de leurs emplois privés diminuer respectivement de 1,74% et 1,02% entre fin 2019 et fin 2020, le territoire de Mellois en Poitou a connu une embellie de 2,50%. Le taux de chômage est par ailleurs relativement plus faible sur le territoire. En revanche, les entreprises font face à des difficultés de recrutement récurrentes.

Toutefois, comme mis en évidence dans le précédent contrat, l'analyse des revenus que le territoire capte à l'extérieur du territoire met en évidence un modèle de développement de type « social-pendulaire », qui repose de moins en moins sur les capacités productives, mais de plus en plus sur les transferts sociaux et les revenus pendulaires, le nombre d'actifs travaillant à l'extérieur étant croissant. Cette tendance à la résidentialisation ne bénéficie pas de la même façon à l'ensemble du territoire, ce qui rend d'autant plus nécessaire la consolidation de la sphère productive et la dynamisation de l'économie présente, notamment dans les zones à l'écart des bénéficiaires du levier pendulaire.

A ce titre, au-delà de la redynamisation des pôles, le tourisme représente également une opportunité dont le territoire a à se saisir. Aujourd'hui, malgré des atouts, l'attractivité touristique du territoire reste modeste comparativement aux autres territoires ruraux de la région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, les nuitées par milliers d'habitants en 2019 étaient nettement inférieures à celles constatées au niveau régional : dans le Mellois, 0,5 pour les campings comme pour les hôtels, contre respectivement 4,6 et 2,7 pour ces deux catégories à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

A noter que le territoire est engagé dans un Contrat néo-Aquitain de Développement de l'Emploi sur le Territoire (CADET) et dans une convention de revitalisation suite au départ de la base logistique d'Intermarché à Alloinay.

## II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques :

Axe 1 : Devenir un espace de liens : rapprocher les individus et donner accès aux emplois et aux services

Axe 2 : Développer le tissu économique du Mellois-Ruffécois

Axe 3 : Accompagner les évolutions du territoire

En préambule, il est à noter que le territoire de contractualisation a évolué dans son périmètre, le Mellois et le Ruffécois faisant désormais l'objet de contractualisations distinctes.

Les principaux enjeux qui sont au fondement de la stratégie présentée dans le cadre du présent contrat sont les suivants :

### - **L'attractivité résidentielle, économique et touristique de Mellois en Poitou**

Comment mieux valoriser les atouts, les savoir-faire, les spécificités et l'identité du territoire au sein de Mellois en Poitou et vers l'extérieur ? Quelle stratégie d'accueil des habitants, des entreprises et des touristes ?

### - **La cohésion sociale et territoriale**

Comment favoriser un développement équilibré sur l'ensemble du territoire ? Comment permettre une équité d'accès aux équipements et aux services marchands et non-marchands sur l'ensemble du territoire ? Comment favoriser l'accès aux droits et à l'emploi pour tous ?

### - **L'adaptabilité du territoire aux évolutions et enjeux environnementaux**

Comment accompagner le territoire dans l'adaptation aux enjeux écologiques et climatique ? Comment répondre aux nouvelles attentes sociétales ? Comment intégrer l'exigence de sobriété foncière dans le projet de développement territorial ?

Depuis la signature du dernier contrat fin 2019, la communauté de communes a consolidé à la fois sa gouvernance, son organisation administrative et des stratégies sectorielles se sont construites ou sont en cours d'élaboration :

- Schéma de cohérence territoriale validée
- Plan local de prévention des déchets validé
- Renouvellement validé de la convention Pays d'Art et d'Histoire
- Projet de territoire en cours d'élaboration
- Stratégie d'attractivité économique et touristique en cours de finalisation
- Plan Paysage en cours d'élaboration

Par ailleurs, la communauté de communes s'est engagée début 2021 aux côtés de cinq communes (Melle, Chef-Boutonne, Brioux-sur-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais) dans le programme national

« Petites Villes de Demain », mettant à disposition une ingénierie dédiée pour la revitalisation des centres-bourgs en situation de fragilité.

Des réflexions sont également en émergence sur l'habitat, la mobilité et la transition écologique (prochaine élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial).

### III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

La stratégie proposée dans le cadre du présent contrat demeure dans la continuité de la précédente, mais est précisée et développée au regard des différents documents stratégiques travaillés depuis 3 ans ou en cours d'élaboration. Par ailleurs, elle s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec la stratégie proposée dans le cadre de la candidature à l'approche territoriale des fonds européens.

Ainsi, en réponse aux enjeux dégagés, 3 grands axes stratégiques ont pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

#### **Axe 1 : Favoriser une ruralité attractive autour d'une multipolarité qui permet une équité d'accès aux services**

Renforcer l'attractivité résidentielle de l'ensemble du territoire constitue un enjeu pour le territoire qui souffre d'un faible dynamisme démographique, en raison notamment du vieillissement de sa population, plus particulièrement dans sa partie est, éloignée de l'aire d'influence de l'agglomération niortaise.

##### 1.1 Soutenir les **projets de revitalisation des centres-bourgs** dans une logique de structuration de l'armature urbaine du territoire

Au regard de son caractère multipolaire, le territoire entend notamment s'appuyer sur les bourgs qui structurent son armature urbaine par des politiques de revitalisation volontaristes : pour rappel, 5 communes sont labellisées Petites Villes de Demain et signeront début 2023 une convention d'opération de revitalisation du territoire, à laquelle d'autres bourgs-centres structurants pourront éventuellement s'associer. Les stratégies de revitalisation sont en cours de finalisation et des projets, actuellement en cours de réflexion, pourraient arriver à maturité pendant la durée du contrat.

##### 1.2 Développer une **offre en logements** de qualité sur l'ensemble du territoire

L'habitat est un sujet émergent sur le territoire dont le parc de logements est relativement ancien et dégradé : 31% ont été construits avant 1919 et 24% entre 1971 et 1990. En 2018, on estime que 41,9% sont des logements énergivores (DDT79 – 2021,) et en 2015, 4,3% des résidences principales du parc privé est potentiellement indigne (source DDT 79). Cette question de l'habitat fait actuellement l'objet d'une réflexion, avec notamment l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat, et une réflexion sur l'opportunité de lancer une étude pré opérationnelle à une Opération Programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Le recrutement d'un chargé de

mission Habitat est d'ailleurs en cours. Il s'agit également d'une thématique récurrente des stratégies de revitalisation élaborées dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

### 1.3 Permettre à tous l'**accessibilité aux services marchands et non marchands** en articulant proximité et mobilité

Dans un territoire fortement marqué par la place de la voiture et la diminution ou dématérialisation de certains services, la question de l'accessibilité à ces derniers doit se réfléchir en articulant proximité et mobilité. Ainsi, une attention est portée sur l'installation et/ou montée en gamme de certains services marchands ou non marchands en proximité des habitants. C'est notamment le sens donné au déploiement, depuis 2020, des 5 Maisons France Services communautaires qui maillent le territoire. La question de l'accès aux soins est également prégnante sur le territoire de Mellois en Poitou, qui, comme nombre de territoires ruraux, souffre d'une démographie médicale en tension. La communauté de communes est à ce titre engagée avec la communauté de communes du Haut Val de Sèvres dans un contrat local de santé, dont l'ingénierie accompagne notamment la création de maisons de santé pluridisciplinaires en réflexion. Le maintien des derniers commerces dans les villages constitue également à la fois un enjeu d'accessibilité mais également d'animation et d'attractivité. Enfin, si Mellois en Poitou a fait le choix de ne pas prendre la compétence Mobilité, cet enjeu est identifié dans le projet de territoire, de même que l'opportunité de s'engager dans un contrat opérationnel de mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine est à l'étude.

## **Axe 2 - Renforcer une attractivité économique profitable à tous et à l'ensemble du territoire**

Depuis la signature du dernier contrat régional fin 2019, la communauté de communes Mellois en Poitou a structuré son organisation autour des questions d'attractivité économique, avec la création d'une direction dédiée début 2021, désormais constituée d'une directrice et de 3 chargés de mission.

Cette structuration a permis dans un premier temps d'avancer sur la stratégie communautaire en matière d'attractivité économique et touristique, désormais validée et dont le programme d'actions est en cours de finalisation. Ce travail de définition stratégique a été mené avec un groupe d'élus volontaires et partagé avec les acteurs institutionnels et les acteurs socio-économiques à l'occasion de deux comités de pilotage en novembre 2021 et mai 2022.

La stratégie d'attractivité économique et touristique repose sur 3 thématiques :

- L'accueil des entreprises
- L'agriculture / alimentation
- Le tourisme<sup>1</sup>

Les stratégies des deux premières, qui peuvent être synthétisées comme suit, sont au cœur de l'axe 2 du contrat régional, le tourisme étant plutôt traité dans l'axe 3.

---

<sup>1</sup> Traité dans l'axe 3 de la stratégie du contrat régional



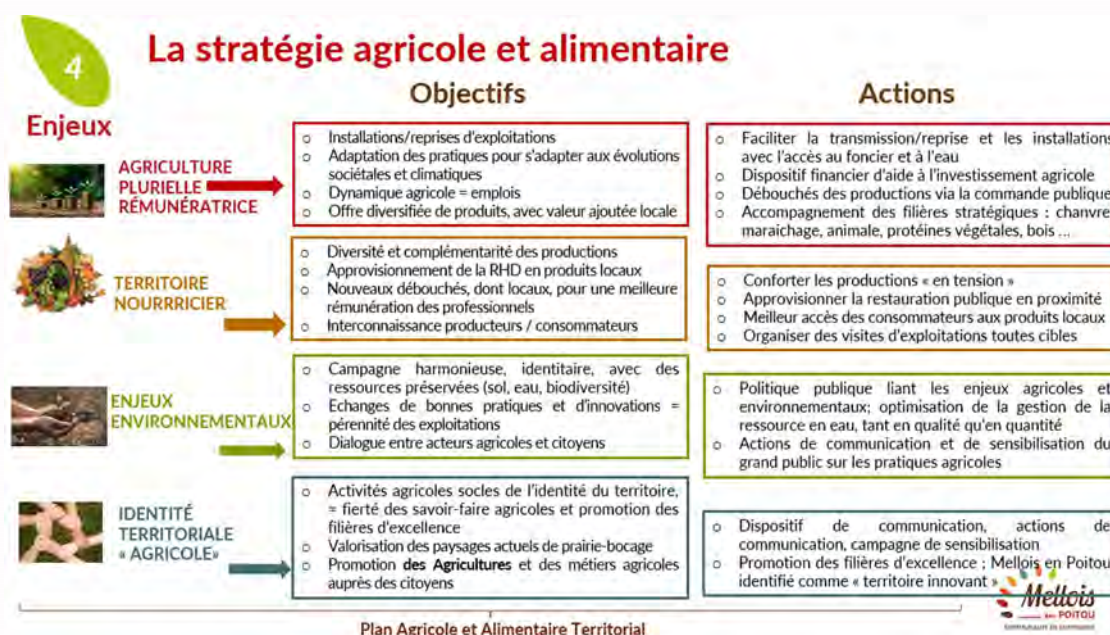


## 2.1 Favoriser l'accueil et soutenir le développement des entreprises sur le territoire



Aujourd'hui Mellois en Poitou gère 55 sites d'activités économiques, issus de la fusion de 4 Communautés de communes en 2017. Un travail de clarification et d'optimisation de ces zones est aujourd'hui indispensable, dans une logique d'attractivité, de sobriété foncière et de gestion éco-environnementale. Par ailleurs, la communauté de communes a mis en place en 2019 un dispositif FISAC destiné à soutenir les artisans et commerçants. Elle souhaite désormais s'engager dans une action collective de proximité avec la Région, au regard des enjeux d'accessibilité aux services marchands, de revitalisation des centres-bourgs et de consolidation de l'économie présente sur le territoire.

## 2.2 Mettre en œuvre un projet agricole et alimentaire



Depuis plus de 10 ans, le territoire est engagé dans une politique volontariste d'approvisionnement de la restauration scolaire en produits locaux, au travers du programme « Mangeons Mellois », désormais connu et reconnu, et qui fait d'ailleurs l'objet d'un transfert d'expérience dans le cadre de la coopération LEADER. La communauté de communes a décidé de faire de la mise en œuvre d'un plan agricole et alimentaire territoriale (PAAT) un axe majeur de sa stratégie d'attractivité économique.

### 2.3 Soutenir le **développement de filières** (déchets, bois, chanvre...)

Avant même la formalisation de la stratégie d'attractivité économique et touristique, la communauté de communes a pu, grâce à la structuration de la direction, avancer sur plusieurs chantiers déjà identifiés, tels que le développement d'une filière chanvre sur le territoire, en lien avec le projet régional.

#### **Focus sur la filière chanvre**

La filière chanvre se structure en Nouvelle Aquitaine, sous l'impulsion de la Région qui en a fait une filière prioritaire. Dans le cadre du déploiement du projet régional, la structuration de filières locales est lancée dans 6 départements dont les Deux-Sèvres. La communauté de communes Mellois en Poitou porte le projet en Deux-Sèvres, assurant ainsi l'ancrage local du projet en lien à la reconnaissance du territoire comme bassin historique de production. L'enjeu est ainsi de le conforter, de l'élargir et de développer son rayonnement économique par la structuration de nouveaux marchés.

Le projet se décline en 3 volets :

- Sécuriser l'approvisionnement en élargissant le bassin de production existant et en formant de nouveaux agriculteurs en partenariat notamment avec la Coopérative Sèvre et Belle.
- Ouvrir les marchés du Bâtiment (isolation en chanvre) et de l'Alimentaire (matières issues de la graine de chanvre riche en apports nutritionnels) au plus près de la production.
- Structurer les maillons de transformation des pailles et des graines localement, afin de conserver sur le département la valeur ajoutée et de renforcer le tissu économique local.

D'autres filières, à consolider (bois) ou émergence (déchets) sont également accompagnés ou à l'étude.

### 2.4 Favoriser l'accès à l'emploi pour tous et l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi local

Si le taux de chômage sur Mellois en Poitou est moins défavorable qu'à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, certaines personnes n'ayant pas de droits au chômage et n'étant pas inscrits à Pôle Emploi (jeunes, fins de droit, radiation, bénéficiaires du RSA, etc.) constituent une partie invisible de l'offre de travail. A titre d'illustration, en 2019, parmi les 474 jeunes accompagnés par la Mission Locale Sud Deux-Sèvres sur le territoire de Mellois en Poitou, environ 45% des n'étaient pas inscrits à Pôle Emploi (source : diagnostic de l'étude d'attractivité et de développement économique – Etienne Fouqueray - 2020). Par ailleurs, en 2019, 57% des projets de recrutement des établissements situés sur la communauté de communes Mellois en Poitou ont été jugés difficiles par leurs dirigeants. Alors qu'en 2015 et 2017, les projets de recrutement jugés difficiles étaient bien moins importants localement que sur les territoires

de référence plus larges (Deux-Sèvres, Nouvelle-Aquitaine, France), leur part sur la communauté de communes est supérieure à celle observée en Nouvelle-Aquitaine et en France en 2019 (source : diagnostic de l'étude d'attractivité et de développement économique – Etienne Fouqueray - 2020). Au regard de ces constats, il s'agit de poursuivre les actions favorisant l'accès à l'emploi pour tous et l'appariement de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Le Comité de Bassin d'Emploi porte sur le territoire l'espace régional d'information de proximité. Par ailleurs, un dispositif « Territoire Zéro Chômeur » est actuellement en cours de déploiement sur le territoire.

### Axe 3 - Renforcer l'identité du territoire et son attractivité touristique par la préservation et la valorisation de ses ressources environnementales, paysagères et culturelles

Riche de son patrimoine naturel et culturel, de sa vitalité associative qui anime le territoire, Mellois en Poitou entend capitaliser sur ces atouts à la fois pour fédérer la population autour de son identité, mais aussi pour renforcer son attractivité résidentielle et touristique.

#### 3.1 Renforcer l'attractivité touristique du territoire par une offre renouvelée des sites et activités

Le tourisme est identifié comme un levier essentiel de l'attractivité économique du territoire, à fortement renforcer.



Parallèlement à la définition de la stratégie touristique, une transformation de l'office de tourisme, sous statut associatif, en établissement public industriel et commercial rattaché à la communauté de commune est en cours.

Des audits et études permettront de préciser la stratégie touristique. Le développement de l'itinérance et le renouvellement de l'offre de sites et d'activités sont d'ores et déjà identifiés.

#### 3.2 Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire

Le patrimoine historique participe à la qualité du cadre de vie du territoire. Outre un patrimoine remarquable, le territoire possède également de nombreux petits édifices qui n'ont souvent plus d'usage, mais qui sont conservés pour leur valeur historique ou affective. Ce « petit patrimoine » est plus localement lié à l'habitat, l'eau, l'activité agricole, aux vestiges historiques... A noter que 4 bourgs sont labellisés « Petites Cités de Caractère » et que la convention du Pays d'Art et d'Histoire a été renouvelée en 2022, avec notamment comme action phare la création d'un Centre D'Interprétation de l'Art et du Patrimoine (CIAP). Le territoire dispose d'un patrimoine naturel de qualité, dont certains éléments font l'objet d'inscription à un inventaire ou d'un dispositif de protection. Par ailleurs, le paysage est également identifié comme une composante importante du cadre de vie de Mellois en Poitou et constituant une source d'attractivité résidentielle et touristique non négligeable. Un Plan Paysage est d'ailleurs de cours de réécriture, qui pourra se décliner en un programme d'actions pendant la durée du contrat.

### 3.3 Soutenir les projets culturels

Le territoire de Mellois en Poitou jouit d'une vitalité associative et culturelle forte, qui irrigue et anime le territoire et constitue un vecteur fort d'attractivité touristique. Cette offre culturelle est donc à conforter et à développer.

### 3.4 Valoriser l'image du Mellois auprès des habitants et de l'extérieur, de ses atouts et savoir-faire dans une logique de cohésion et d'attractivité

Le territoire de Mellois en Poitou bénéficie d'un cadre de vie de qualité, de savoir-faires, de « pépites », qui restent toutefois peu reconnus et valorisés, y compris par les habitants eux-mêmes. Territoire « discret », ce caractère a notamment été mis en évidence lors des séminaires Projet de territoire ou à l'occasion des réflexions stratégiques en cours. Fort de ce constat, la valorisation de l'image du territoire, vers l'extérieur dans une logique d'attractivité, ou auprès de ses habitants dans une logique de cohésion, apparaît comme un enjeu fort pour Mellois en Poitou.



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS MELLOIS EN POITOU 2023-2025

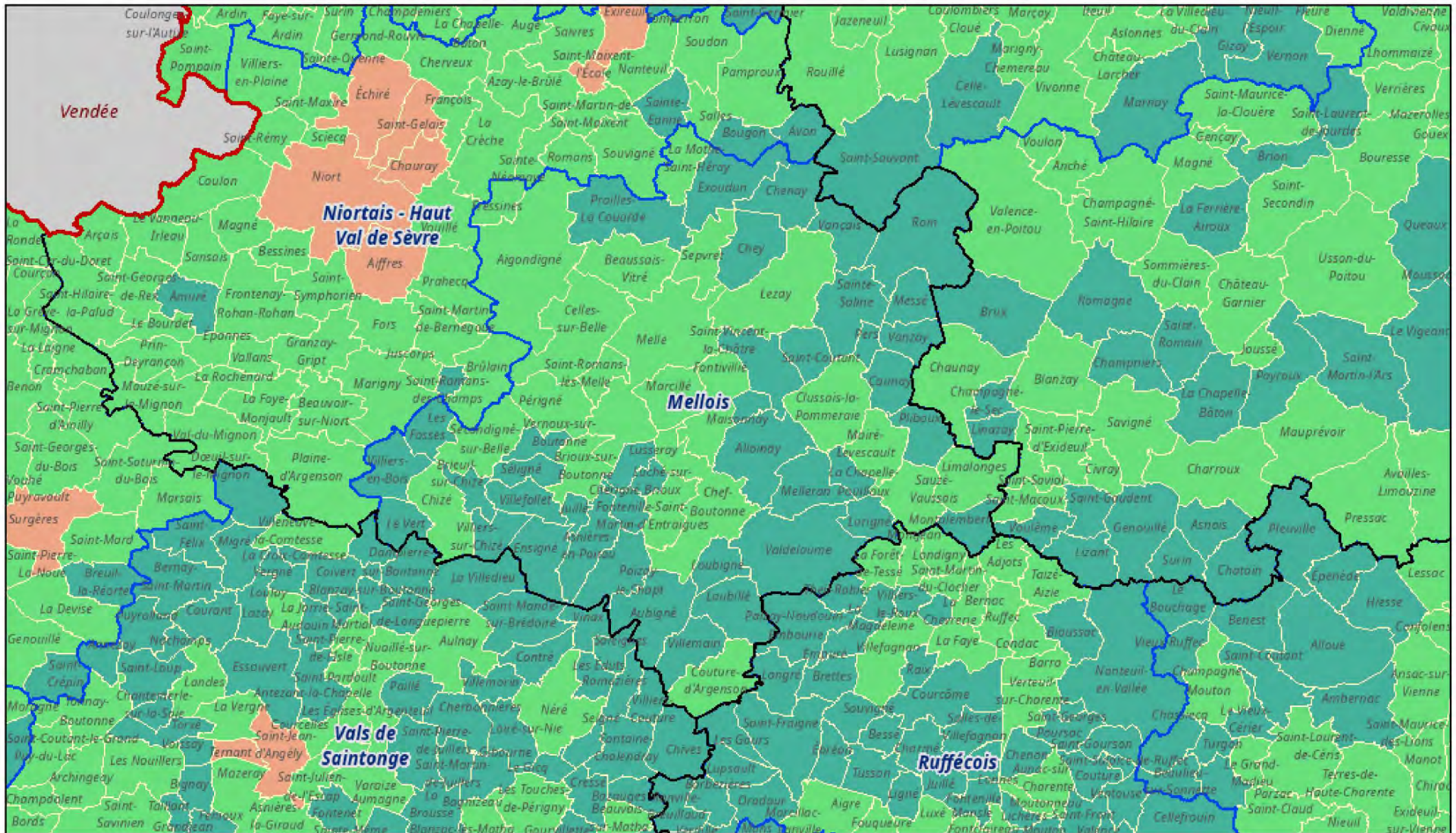


Prévisionnel /  
priorisation des  
actions

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/ AMORÇAGE / CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
										BP 23	BP 24	BP 25				
1	Axe 1 - Favoriser une ruralité attractive autour d'une multipolarité qui permet une équité d'accès aux services	1.1 Soutenir les projets de revitalisation des centres-bourgs dans une logique de structuration de l'armature urbaine du territoire	Réhabilitation de l'ilot Cail, à Chef-Boutonne	Commune de Chef Boutonne	Chef Boutonne	Amorçage	X	3 007 000 €			X			Revitalisation centres bourgs		
2			Création d'un tiers lieu, à Chizé	Commune de Chizé	Chizé	Amorçage	X					X			Numérique	
3		1.2 Développer une offre en logements de qualité sur l'ensemble du territoire	Réhabilitation de logements sociaux, à Celles-sur-Belle	Immobilier Atlantique	Celles-sur-Belle	Amorçage	X				X		Sous réserve de l'éligibilité et de la sélection du projet à l'AAP régional en faveur de la performance énergétique des logements	Transition énergétique		
4		1.3 Permettre à tous l'accessibilité aux services marchands et non marchands en articulant proximité et mobilité	Reconversion de l'ancien EHPAD en lieu innovant de services (logement jeunes)	Commune de Chef Boutonne	Chef Boutonne	Amorçage	X					X	Usages en cours de définition. Soutien en fonction du lien avec les compétences régionales.	Revitalisation centres bourgs		
5			Création d'une Maisons de santé pluriprofessionnelle, à Sauzé-Vaussais	Commune de Sauzé-Vaussais	Sauzé-Vaussais	Amorçage	X					X	Prise en charge maximale de 200 000 € dans la limite de 20%, selon le projet et la vulnérabilité du territoire	Santé - Silver économie		
6			Maintien du dernier commerce alimentaire	Communes	Aigondigné, Exoudun	Amorçage	X					X	X	Montant maximal de 100 000 € par projet, prise en charge de 15% à 35% selon le projet et la vulnérabilité du territoire	Revitalisation centres bourgs	
7			Mise en œuvre du Contrat opérationnel de mobilité	Communauté de Communes Mellois en Poitou	Communauté de Communes	Amorçage	X							Montant global de 379 096 € à l'échelle du bassin de mobilité (part Région et part Territoire)	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
8	Axe 2 - Renforcer une attractivité économique profitable à tous et à l'ensemble du territoire	2.1 Favoriser l'accueil et soutenir le développement des entreprises sur le territoire	Action Collective de soutien à l'Artisanat et au commerce de Proximité	Communauté de Communes Mellois en Poitou	Communauté de Communes	Mature	X	240 000 €	120 000 €	X	X	X		Commerce - Artisanat - Développement local		
9			Schéma d'accueil des entreprises	Communauté de Communes Mellois en Poitou	Communauté de Communes	Mature	X	55 000 €	25 000 €	X	X		Prise en charge maximale de 25000€ par projet.	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
10			Accompagnement à la structuration et au développement de la filière chanvre	Communauté de Communes Mellois en Poitou	Communauté de Communes	Mature	X	60 000 €	25 000 €	X					Industrie et filières	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/ AMORÇAGE / CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 23	BP 24	BP 25	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
11	Axe 2 - Renforcer une attractivité économique profitable à tous et à l'ensemble du territoire	2.2 Mettre en œuvre un projet agricole et alimentaire	Création d'un espace-test agricole (études préalables et investissements)	Communauté de Communes Mellois en Poitou		Amorçage	X			X	X		40 à 60% de prise en charge régionale et ou européenne sur les investissements éligibles	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles	
12			Etude de faisabilité pour la création d'ateliers de transformation collectifs en viande et légumes	Communauté de Communes Mellois en Poitou	Communauté de Communes	Mature	X	60 000 €	20 000 €		X	X		Coût sur filière viande : 30 000 €, légume : 30 000 €	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	
13		2.3 Soutenir le développement de filières	étude préalable pour la création d'une ressourcerie/recyclerie	CC Mellois en Poitou	Communauté de Communes	Amorçage	X			X				Projet retenu à l'AAP 3R > Région / ADEME	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
14			Etude sur la filière Biodéchets	CC Mellois en Poitou	Communauté de Communes	Amorçage	X			X				Projet retenu à l'AAP TRIBIO > Région / ADEME	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
15			Espace Régional d'Information et de Proximité	Comité de Bassin d'Emploi Mellois en Poitou	Communauté de Communes	Mature	X			X						
16		2.4 Favoriser l'accès à l'emploi pour tous et l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi local	Programme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, à Melle	Commune de Melle, Comité de Bassin d'Emploi, association	Melle	Amorçage	X			X	X	X			Emploi - Formation	
17	Axe 3 - Renforcer l'identité du territoire et son attractivité touristique par la préservation et la valorisation de ses ressources environnementales, paysagères et culturelles	3.1 Renforcer l'attractivité touristique du territoire par une offre renouvelée des sites et activités	Modernisation des sites de visite touristique du territoire (Moulin du Pont l'Abbé, Le Lambon, les Mines d'Argent)	Communes / Communauté de Communes	Communes du territoire	Amorçage	X				X	X		Tourisme		
18			Développement de l'itinérance en lien avec les itinéraires inscrits au Schéma Régional des Véloroutes	à préciser	Communauté de Communes	Amorçage	X				X	X			Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
19		3.2 Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire	Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	CC Mellois en Poitou	Melle	Amorçage	X					X			Culture - Patrimoine	
20		3.3 Soutenir les projets culturels	Création d'une salle de résidence artistique en lien avec le Projet Quartier culturel créatif à Melle	Commune de Melle	Melle	Amorçage	X			X				Sous réserve notamment de l'accueil d'artistes en résidence rémunérée, dans le cadre d'appels à candidature ouverts	Culture - Patrimoine	
21		3.4 Valoriser l'image du Mellois auprès des habitants et de l'extérieur, de ses atouts et savoir-faire dans une logique de cohésion et d'attractivité	Démarche de marketing territorial	Communauté de Communes Mellois en Poitou	Communauté de Communes	Mature	X		25 000 €		X				Industrie et filières	
	Ingénierie		Chef de projet Ingénierie de cohésion territoriale	Communauté de Communes Mellois en Poitou	Communauté de Communes		X		30 000 €	X	X	X	subvention annuelle maximale de 10 000 € pour 0,5 ETP			
			Chef de projet Ingénierie thématique (filières, ACP, ...)				X		120 000 €	X	X	X	subvention annuelle maximale de 20 000 € pour 1 ETP			
			Animation de l'approche territoriale européenne multifonds (21-27)				X		30 000 €	X	X	X	soutien annuelle maximale de 10 000 € pour 1 ETP			

# Grille communale de densité - Mellois en Poitou



10/11/2022 16:27:48

- Grille communale de densité selon l'INSEE 2021
- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense
- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025

